

United Nations Commission on the Status of Women
Fifty-sixth session
27 February – 9 March 2012
New York

INTERACTIVE EXPERT PANEL

The empowerment of rural women and their role in poverty and
hunger eradication, development and current challenges

Focus: The role of gender-responsive governance and
institutions for the empowerment of rural women

LE RÔLE DE LA GOUVERNANCE ET DES INSTITUTIONS
SENSIBLES AU GENRE DANS L'AUTONOMISATION DES
FEMMES RURALES

by

BINETOU NIMAGA
Conseillère technique charge du Genre
Ministère de la Promotion de la Femmes, de l'Enfant et de la Famille
Mali

Sommaire

I. Les caractéristiques socio économiques du Mali	3
II. Les inégalités sociales et de production selon le sexe et la contribution des femmes dans la sécurité alimentaire au Mali	3
2.1 Les inégalités de sexe dans la production agricole	3
2.1.1 Caractéristique des exploitations agricoles selon le genre	3
2.1.2 L'organisation sociale de la production agricole	4
2.1.3 L'accès aux ressources productives selon le genre	5
2.2 La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali	7
2.2.1 Au niveau de la production coutumière :	7
2.2.2 Au niveau des périmètres irrigués	7
2.2.3 Propos de terrain sur la contribution des femmes dans la gestion de l'insécurité alimentaire	8
III. Les dispositions mises en place par le Gouvernement du Mali pour renforcer le genre et l'autonomisation des femmes rurales	8
3.1 Le cadre politique de promotion du genre dans le développement rural	8
3.1.1 Le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017)	9
3.2 Les dispositions sectorielles favorables au genre au sein des institutions du développement rural	10
3.3 La valorisation du travail et des revenus informels des femmes dans le secteur agricole	11
IV. Recommandations pour l'autonomisation économique et le renforcement des femmes rurales dans la sécurité alimentaire au Mali	11

Sigles/Abréviations

CPS/SDR	:	Cellule de Planification et statistiques du Secteur du développement Rural
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	:	Cadre Stratégique de Croissance et de réduction de la Pauvreté
MPFEF	:	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et la Famille
PDIAM	:	Projet Développement Intégré en Aval du Barrage de Manantali
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PNG-Mali	:	Politique Nationale Genre du Mali

I. Les caractéristiques socio économiques du Mali

Avec ses 1 241 138 km², le Mali compte 14 528 662 habitants dont 50,4% de femmes. 77,73% vivent en milieu rural. Des 2.355.293 ménages que compte le pays, 78% environ sont ruraux et abritent 77,5% de la population du Mali.

Sur le plan physique, le Mali est situé dans la zone intertropicale continentale, caractérisée par une longue saison sèche de 7 à 10 mois et une saison de pluies qui varie en moyenne de 2 mois au Nord à 5-6 mois au Sud. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1.100 mm au Sud avec une température élevée et une mauvaise répartition des pluies. A la faveur des changements climatiques très intenses, les sols fertiles sont de plus en plus rares car soumis aux dures épreuves des érosions (hydriques et éoliennes). Cette situation rend difficile la production

exploitations agricoles sont essentiellement gérées par les hommes avec 96,9% contre 3,1% des exploitations gérées par les femmes.

Parmi les femmes qui sont chefs d'exploitation, on note une prédominance de veuves (67%) et de séparées/divorcées (8%). Une autre caractéristique des exploitations gérées par les femmes est que 92,9% d'entre elles sont constituées d'un seul ménage, contre 63 % pour les hommes. Aussi, les exploitations agricoles gérées par des femmes ont moins d'actifs à charge (à 9).

2.1.2 L'organisation sociale de la production agricole

L'agriculture de subsistance est encore largement appliquée au Mali et le système de production rurale a pour base le système dans lequel la femme en tant qu'épouse et mère joue un rôle très important mais socialement apprécié comme secondaire et complémentaire à celui des hommes.

Ce statut social de la femme rurale renforcé par le mode de gestion patriarcale des ressources productives, définissent pour une large part, les rapports types de production qui lient la femme à son ménage dans le cadre de l'exploitation agricole de subsistance. En tant que membre du système de production agricole, la femme exploite une cellule individuelle dont les récoltes restent sa propriété dans beaucoup de cas (casinkés, Sarakolés, peuls).

Ce qui n'exclue pas sa contribution aux travaux des champs communs gérés par le chef d'exploitation. Dans d'autres cas (Senoufos, Minianka), femmes et hommes travaillent uniquement dans le champ commun. Il est aussi à noter que certains chefs d'exploitation n'acceptent pas que leurs femmes aient des champs privés et dans ces cas, seules les femmes âgées considérées comme inactives des ménages peuvent cultiver leurs petites parcelles (cas des bambaras de Koulikoro).

Jusqu'à une date récente, l'exploitation des arbres fruitiers (karité, tamariniers, néré etc.) laissés dans les champs a été un privilège accordé aux hommes. Toutefois, la valorisation de ces fruitiers entraîne de nos jours, une concurrence entre homme et femme au détriment des femmes.

d'œuvre non négligeable du système. Elles sont généralement autorisées à aider leur maman dans les champs privés alors que les garçons travaillent dans les champs communs. En outre, elles interviennent activement dans les champs communs en milieu Sénoufo, Minianka. Elles constituent le pilier des activités de maraîchage (arrosage, ramassage des produits de cueillette (notamment le karité). Les contributions des beaux-fils dans les travaux champêtres de l'exploitation sont aussi des facteurs sociaux valorisants la fille, car elles constituent un appui substantiel dans la production de la famille.

Aussi, pour la plupart, les filles constituent une main-

Concernant l'élevage, il est pratiquement dirigé par les hommes (28% contre 18% pour les bovins : CPS/SDR 2008), cependant les femmes élèvent le petit ruminant (30% contre 24% en ovins, 45% contre 22% en caprins). Les femmes âgées qui sont plus permanentes à la maison, surveillent avec les enfants la pâture de ces animaux et assurent leur entretien. Les animaux de trait (camelins et équins) sont élevés par les hommes.

qui procurent plus de revenus et les femmes dans les cultures vivrières destinées en priorité à la subsistance de la famille

2.1.3 L'accès aux ressources productives selon le genre

Accès à la terre :

coton ou du riz (zone inondée). A la campagne 2008-2009, 56% de producteurs masculin avaient accédé aux crédits agricoles contre 30% de productrices (données CPS/SDR).

2.2 La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali

2.2.1 Au niveau de la production coutumière:

Une étude menée en 2010 par la FAO et la CPS/SDR sur le « genre dans le secteur agricole » fait ressortir dans l'agriculture de subsistance un très faible taux de superficie exploitée par les femmes en céréales notamment le mil, le sorgho et le niébé avec un rapport de plus de 98% pour les hommes contre moins de 2% pour les femmes. Par contre on note dans les productions féminines une prédominance pour les cultures secondaires notamment le manioc (63%); le Voandzou (52%). Les superficies en oseille sont également importantes environ 75%. Selon la même étude, des spécificités sont constatées en fonction des régions. Au Sikasso, le fonio serait la principale culture (84,2%) des femmes. Cette céréale symbolise la fécondité ses semences de fonio sont offertes à la jeune mariée par sa maman.

Par ailleurs, la riziculture et le maraichage sont des activités traditionnelles des femmes rurales. Par exemple, dans la zone sud du pays, le riz occupe la deuxième position des spéculations féminines avec 73,4% de superficie rizicole exploitée par les femmes. Il faut noter que le riz joue un rôle très important dans la prise en charge des périodes de soudure. Il est également préparé lors des cérémonies de réjouissance, religieuses et sociales ou comme plat d'hospitalité lorsqu'un étranger arrive.

3.1.1 Le CSCR 2012-2017

En cours depuis 2002, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a évolué en 2006 vers le CSCR dont la 2^{ème} phase (2012-2017) vient d'être adoptée par le conseil des Ministres du 28 décembre 2011. Ces stratégies traduisent la volonté du Gouvernement du Mali, d'engager des actions de développement intenses, mieux organisées, consensuelles et efficaces, capables de réduire la pauvreté de façon durable.

Cependant, les différentes revues annuelles du CSCR (2007-2011) ont retenu entre autres les difficultés du CSLP à atteindre son objectif de croissance moyenne de 7%, (la mise en œuvre du CSLP a conduit à un taux de 5,1%), et l'inégal accès des hommes et des femmes aux ressources productives avec comme conséquences une faible performance du développement humain à travers : l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée, faible diversification de la production, la prédominance du secteur informel. Ainsi, il est aujourd'hui admis que pour réduire la pauvreté au Mali, il s'avère nécessaire d'atteindre un plus haut taux de croissance du PIB, mais surtout de renforcer et de diversifier l'activité économique, notamment dans le secteur rural et au niveau des femmes rurales où se concentre la pauvreté (81% des pauvres selon ELIM 2010 sont ceux exerçant l'activité agricole).

C'est ainsi que le CSCR 3^{ème} génération fait du genre une dimension transversale du développement avec une attention particulière sur le renforcement des capacités des femmes rurales dans la sécurité alimentaire notamment à travers: (i) leur accès accru à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières ; (ii) le renforcement des capacités organisationnelles des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro-pastoraux ; (iii) l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et transformation des produits agro-sylvopastoraux; (iv) l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et de régénération des ressources fo

Alimentaire. Au niveau décentralisé, on note l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture et ses huit représentations à travers le pays. Le plan institutionnel, très peu d'avancées sont visibles sur la question spécifique d'autonomie économique des femmes rurales. Toutefois, une disposition favorable à l'accès des femmes rurales à la terre, est l'attribution des 10% des parcelles aménagées par l'Etat aux femmes et aux jeunes. Des dispositions sont plus ou moins appliquées selon les Offices. Aussi, la Loi d'Orientation Agricole qui constitue la référence pour l'orientation

Compte tenu de son expérience, l'accompagnement particulier de ONU-Femme en partenariat avec la FAO, serait d'un apport important pour la mise en œuvre de ces recommandations.